

gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont convenu des mesures suivantes: 1° un programme d'aide aux immobilisations; 2° neuf autres programmes comportant la formation technique et professionnelle dans les écoles secondaires, la formation de techniciens, la formation artisanale, l'entraînement organisé en collaboration avec l'industrie, la formation des chômeurs, la formation des invalides, la formation d'instructeurs techniques et professionnels, un autre programme à l'intention des ministères et organismes fédéraux et un programme d'aide aux étudiants; et 3° un accord sur la formation par l'apprentissage.

La nécessité de poursuivre les recherches en matière de besoin de main-d'œuvre a entraîné l'inauguration d'un dixième programme qui s'ajoute aux neuf mentionnés à la section 2 du paragraphe ci-dessus. Ce programme,—besoins et recherche en formation de la main-d'œuvre,—est destiné à stimuler et à encourager les projets de recherche entrepris dans les provinces pour rassembler les renseignements relatifs à la formation technique et professionnelle et les besoins en main-d'œuvre, y compris l'amélioration des programmes et des méthodes de formation, et le calcul des besoins en main-d'œuvre. Le gouvernement fédéral contribue à raison de 50 p. 100 des frais encourus par les provinces.

Le programme d'aide financière aux immobilisations, en vertu duquel le gouvernement fédéral acquitte 75 p. 100 des dépenses d'immobilisations provinciales jusqu'à concurrence d'un montant déterminé pour chaque province, a donné un essor considérable aux institutions de formation. Au cours de la période allant du 1^{er} avril 1961 au 31 mars 1965, la valeur des projets approuvés a dépassé 801 millions de dollars. Une fois terminées, ces constructions permettront d'accueillir 251,451 élèves additionnels, dont la plupart seront inscrits aux cours de deux ou trois ans. Sont compris: 353 nouvelles écoles secondaires pourvues d'aménagements pour la formation professionnelle, en plus de 87 rajouts majeurs à des écoles de ce genre; construction de 60 nouvelles écoles de métiers et agrandissement de 85 autres déjà existantes; et construction de 17 nouveaux instituts de technologie en plus d'aménagements importants à 21 instituts existants. En outre, on a entrepris 114 projets de moindre importance comportant l'agrandissement des écoles déjà construites. L'état suivant donne la répartition des aménagements, par province:

<i>Province ou territoire</i>	<i>Nouvelles écoles</i>	<i>Projets importants de rajouts aux écoles existantes</i>	<i>Projets moins importants de rajouts aux écoles existantes</i>	<i>Places additionnelles</i>
Terre-Neuve.....	13	1	1	3,570
Île-du-Prince-Édouard.....	2	—	6	1,380
Nouvelle-Écosse.....	7	8	1	2,838
Nouveau-Brunswick.....	6	3	27	2,645
Québec.....	96	67	7	55,573
Ontario.....	241	70	22	140,458
Manitoba.....	1	14	42	2,440
Saskatchewan.....	5	5	—	3,804
Alberta.....	38	14	4	25,975
Colombie-Britannique.....	20	10	3	12,594
Yukon.....	1	—	1	144
Territoires du Nord-Ouest.....	—	1	—	30
TOTAL.....	430	193	114	251,451

Outre l'aide financière destinée aux installations, le gouvernement fédéral partage les frais d'exploitation de divers programmes entrepris en vertu des accords sur la formation technique et professionnelle, y compris l'accord sur la formation des apprentis. Ces programmes sont étroitement reliés aux buts communs de la formation de la main-d'œuvre nationale à tous les niveaux pré-universitaires et dans tous les domaines.